Accès au site Nuits de Sologne « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite)

Présentation du macaron ou de la carte d'invalidité obligatoire pour accéder au parking

CAS N°1 – VOUS VENEZ DE L'AUTOROUTE A71

1- Que vous veniez du Nord *(Orléans)* ou du Sud *(Bourges)*, prenez **la sortie N°3** « Lamotte-Beuvron ». **(A)**

2- Au premier stop, juste après le péage, prenez **impérativement à gauche** sur la D923 en direction de La Ferté Beauharnais.

3- À environ 3 kms, **prendre la première route à droite** *(D48)*, en direction Chaumont-sur-Tharonne.

4- Puis suivre **CAS N°3**.

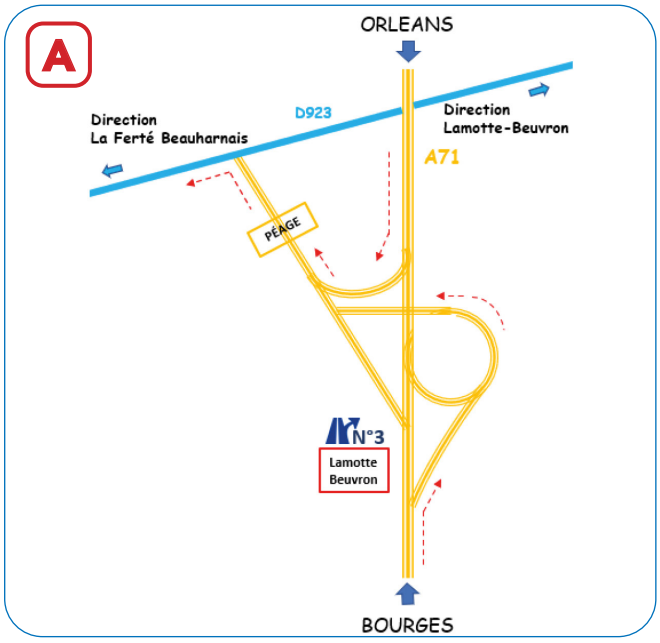

CAS N°2 – VOUS VENEZ DE LA RD2020

• **Si vous venez du Nord** *(La Ferté-Saint-Aubin, Orléans,…)*, **prenez à droite au rond-point** à la sortie de la Ferté-Saint-Aubin direction Chaumont-sur-Tharonne **(B)**.
Puis suivre **CAS N°3**.

• **Si vous venez du Sud** *(Salbris, Vierzon, …)*, **quittez la D2020 sur la gauche en prenant la D105** après Salbris en direction de Saint-Viâtre puis la D123 en direction de Chaumont-sur-Tharonne
Ou en prenant la D48 après le centre de Nouan-le-Fuzelier en direction de Chaumont-sur-Tharonne au niveau du restaurant « *Les Glycines* » **(C)**.
Puis suivre **CAS N°3**.

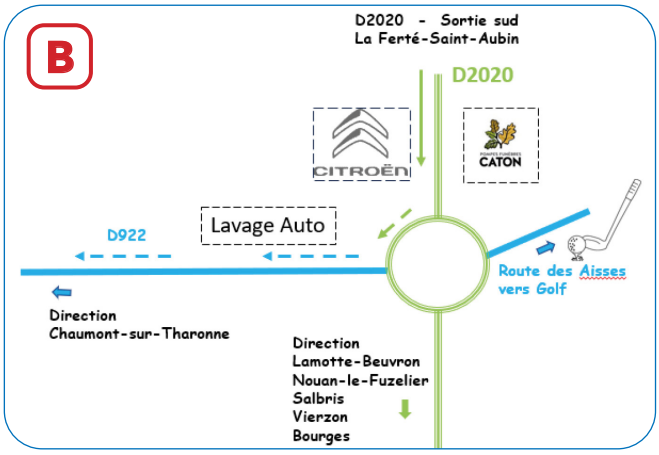

CAS N°3 – VOUS NE VENEZ NI DE L'AUTOROUTE A71, NI DE LA RD2020

1- Il faut vous dirigez vers le centre de Chaumont-sur-Tharonne **en évitant IMPÉRATIVEMENT la commune de Lamotte-Beuvron et ses environs !**

2- Si vous le pouvez, selon votre localisation, le plus judicieux est de rejoindre l'autoroute A71, puis consultez le **CAS N°1**, ou la RD2020, et consultez le **CAS N°2**.

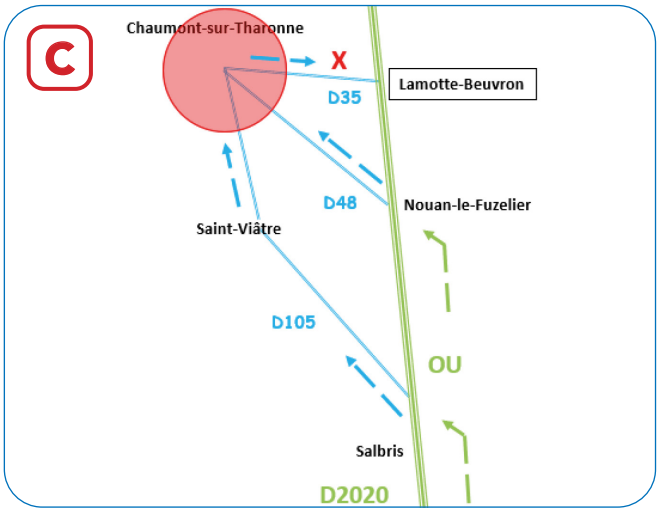

Accès au site Nuits de Sologne « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite)

Présentation du macaron ou de la carte d'invalidité obligatoire pour accéder au parking

3- Sinon,

- **si vous venez de l'Ouest** du tracé de la RD2020, **traversez la RD2020 en direction de l'Est** via La Ferté-Saint-Aubin, Vouzon, Nouan-le-Fuzelier et Salbris et continuez avec le paragraphe suivant.
- **si vous venez de l'Est** du tracé de la RD2020, **rejoignez Chaumont-sur-Tharonne** en passant par Saint-Viâtre, ou la Ferté-Beauharnais, ou Neung-sur-Beuvron, ou La Marolle-en-Sologne ou Yvoy-le-Marron.

4- Une fois arrivé à Chaumont-sur-Tharonne, **prendre la D35 en Direction de Center Parcs** et de Lamotte-Beuvron **(D)**.
À environ 2,3 kms après le rond-point à la sortie de Chaumont-sur-Tharonne, laissez l'entrée de Center Parcs sur votre gauche et continuez encore sur 4 kms environ.

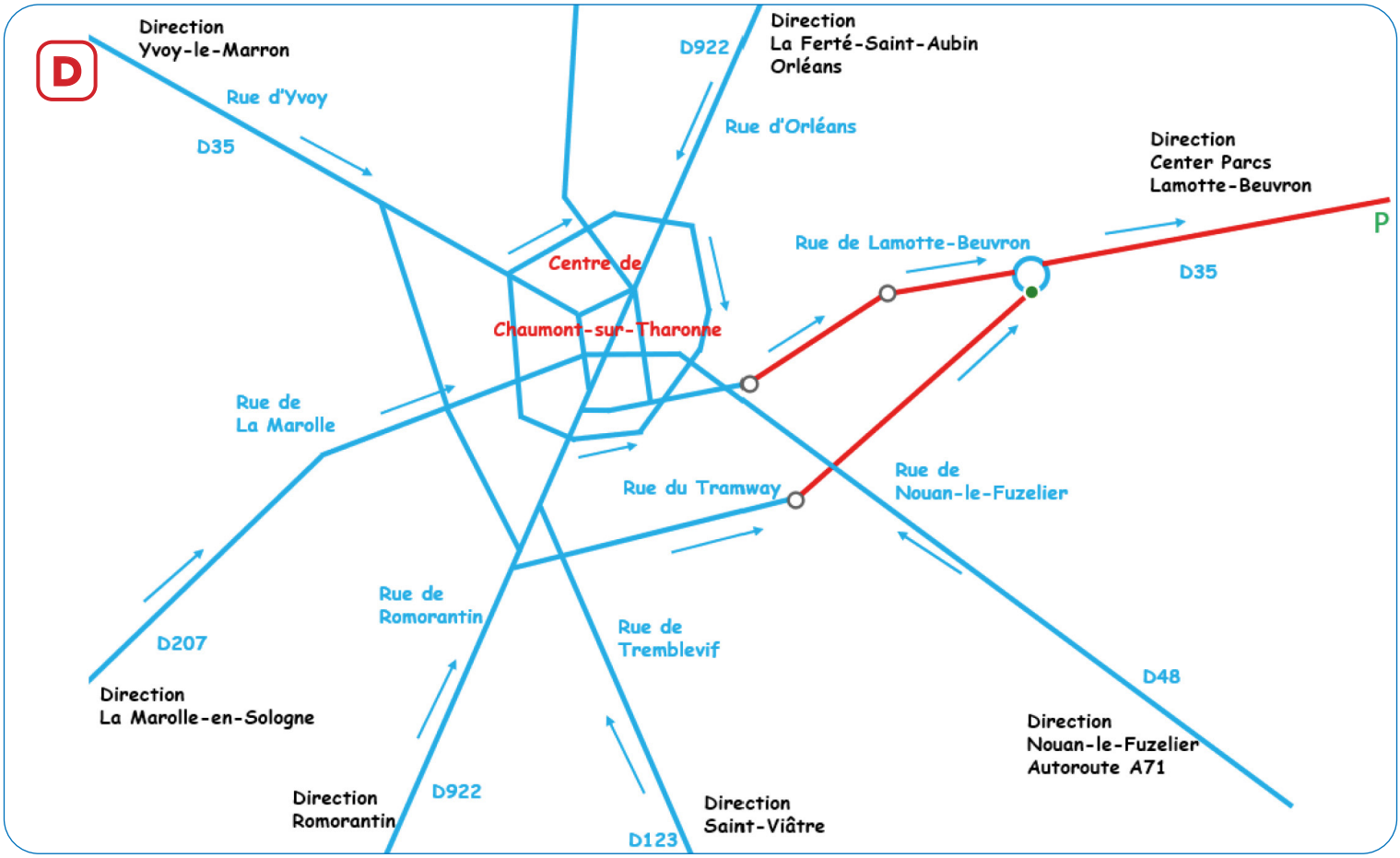
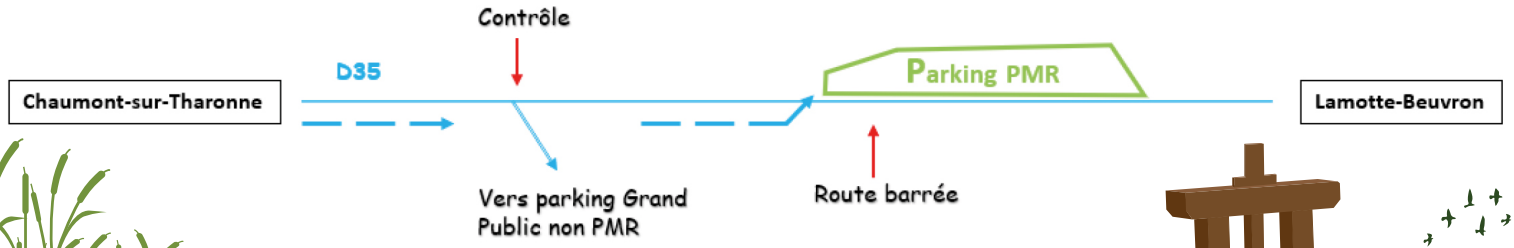
Vous trouverez la route barrée et l'entrée du parking principal Grand Public sur votre droite. **Ne tournez pas, présentez au contrôle votre carte d'invalidité** *(ou le macaron sur votre véhicule)* **et continuez la route en allant tout droit**. Le parking PMR se trouve un peu plus loin sur la gauche, au milieu d'un petit bois.